

A Valenciennes, le mercredi 11 juin 2025

## Inscription à la restauration Année scolaire 2025 - 2026

Madame, Monsieur,

Durant son année scolaire, votre enfant a la possibilité de manger à la cantine.

Deux formules s'offrent à vous :

- ✓ repas au SELF
- ✓ repas apporté dans une **GAMELLE métallique exclusivement** : cuisiné à la maison et à réchauffer (*si les directives sanitaires nous le permettent*). L'élève qui mange à la GAMELLE n'a pas la possibilité de stocker un dessert dans un réfrigérateur. Il pourra en prendre un (*du type compote ou fruit*) qu'il gardera dans son sac durant la matinée.



Chaque élève sera muni d'une carte à code-barres dont la couleur variera en fonction du régime choisi. Cette carte sera facturée 5€00 et restera valable jusqu'en 3<sup>ème</sup>. L'élève doit en prendre soin car en cas de perte ou de dégradation, elle sera refacturée. Cette carte doit être **obligatoirement** présentée à chaque passage au self.

Pour débiter l'année, il vous est demandé régler un acompte :

- ✓ de 85€00 si votre enfant mange au SELF
- ✓ de 40€00 si votre enfant mange à la gamelle (*repas apporté*)

soit :

- ☞ par chèque (à l'ordre du Collège St Jean Baptiste) : **joindre impérativement le règlement** à ce talon
- ☞ en espèces : un reçu vous sera remis au moment du règlement
- ☞ **merci de privilégier le paiement en ligne via NOEFIL\*** : si vous choisissez ce mode de paiement, le règlement sera effectué avant le 10/09/2025 [**pour les nouvelles familles** un lien sera envoyé à cet effet début septembre ; pour les familles déjà dans l'établissement : **attention**, les paiements par Noefil ne seront pas possible du 15/07 au 31/08/2025 : site en maintenance]

Il sera important d'alimenter régulièrement le compte SELF de votre enfant, avant la prise du repas, durant son année scolaire.

Tarifs (*projet*) pour la restauration : 3 possibilités :

Repas au self → compris entre 4€60 et 6€35

Ou Carte repas apporté « gamelle » : 2€75

Ou Carte repas « occasionnel » : « tarif du repas self » + 0€50 de majoration l'unité si repas self .

*Si vous choisissez repas self+repas apporté : l'enfant sera en possession de la carte repas apporté avec repas occasionnel self majoré de 0€50 : le logiciel ne permet pas la gestion de 2 cartes par enfant)*

Afin de permettre le meilleur fonctionnement de ce système destiné à optimiser la gestion de chacun et le service rendu, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous.

Monsieur Emmanuel Vyvey,  
Chef d'établissement.

✂-----TALON A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU SECRETARIAT **POUR LE 20 JUIN** -----✂

Madame, Monsieur ..... parent(s) de l'élève : .....

Niveau classe : ..... l'inscrive(nt), pour l'année scolaire 2025-2026, au régime : (*Veillez cocher vos choix*)

Régime choisi (*ne choisir qu'un seul régime : soit self ou repas apporté ou externe = 1 seule encoche*) :

Self (fourni par le collège)

Repas apporté\* (*fourni par la famille*)

Externe\*

\* *rappel / possibilité de repas occasionnel self majoré de 0€50*

Jour(s) choisi(s) :  L  M  J  V

et versent un acompte de ..... €  par chèque (joint au talon)  en espèces (au secrétariat)

Signature(s)  par paiement en ligne via NOEFIL\* (**au plus tard le 10/09/2025**)